

# RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

## Convergence Vélo 2026

**Organisateur :** Dérailleurs Calvados

**Date :** samedi 30 mai 2026

**Destination :** Vieux-la-Romaine

**Nature de la manifestation :** convergence cycliste non compétitive sur voies ouvertes à la circulation publique.

### 1. Objet de la manifestation

La Convergence Vélo 2026 est une manifestation cycliste organisée par l'association Dérailleurs Calvados.

Elle a pour objet de promouvoir l'usage du vélo au quotidien et de rassembler des cyclistes venant de plusieurs communes et secteurs du Calvados autour d'un parcours convergeant vers Vieux-la-Romaine.

La manifestation est ouverte à toutes et tous. Une inscription préalable est proposée afin de faciliter l'organisation, l'information des participants et l'estimation des effectifs, mais elle ne constitue pas une condition exclusive de participation.

### 2. Nature non compétitive

La manifestation ne constitue ni une course, ni une épreuve sportive chronométrée.

Elle ne donne lieu à aucun classement, aucune prise de temps, aucune vitesse imposée et aucune recherche de performance.

Les participants circulent à allure modérée, adaptée au groupe, aux conditions de circulation, à la météo et au niveau des participants.

### 3. Organisation générale des départs

La Convergence Vélo 2026 est organisée sous forme de plusieurs branches cyclistes partant de différentes communes ou secteurs du Calvados.

Ces branches ont été conçues pour rassembler des groupes de taille limitée, de l'ordre de quelques dizaines de personnes. Elles s'apparentent à des sorties cyclotouristiques ordinaires sur voies ouvertes à la circulation publique.

Seul le cortège principal, notamment au départ de la Prairie à Caen, est susceptible de dépasser le seuil de 100 participants justifiant une déclaration en préfecture.

Les différentes branches rejoignent progressivement le parcours principal ou le point de convergence prévu par l'organisation.

### 4. Modalités de circulation

Les participants circulent sur des voies ouvertes à la circulation publique.

Ils ne bénéficient d'aucune priorité particulière et doivent respecter en permanence le Code de la route, les arrêtés de circulation applicables ainsi que les consignes des forces de l'ordre ou des autorités compétentes.

Le départ et la circulation des participants se font en groupe accompagné, sous la responsabilité de référents désignés par l'organisateur pour chaque branche ou section de parcours.

Le cortège principal est susceptible d'être accompagné par des signaleurs positionnés aux carrefours au moment de son passage, afin de renforcer la sécurité et la lisibilité du déplacement du groupe.

Il n'est pas prévu d'escorte motorisée ni de véhicule d'accompagnement.

À ce stade, aucune demande de priorité de passage ou de neutralisation temporaire de la circulation n'est intégrée au présent règlement. Si des dispositions particulières étaient arrêtées avec les communes concernées ou les autorités compétentes, elles seraient portées à la connaissance des participants et intégrées à l'organisation.

## 5. Respect du Code de la route

Chaque participant s'engage à respecter strictement le Code de la route, notamment :

- les feux tricolores ;
- les stops et cédez-le-passage ;
- les priorités ;
- les sens de circulation ;
- les règles applicables aux cyclistes ;
- les consignes données par les référents de l'organisation et les signaleurs.

Les participants doivent adopter une conduite prudente et prévisible, conserver une distance de sécurité suffisante et tenir compte des autres usagers de la route.

## 6. Encadrement et rôle des référents

Chaque branche est accompagnée par un ou plusieurs référents désignés par l'organisateur.

Les référents sont clairement identifiés par un gilet réfléchissant blanc aux couleurs de Dérailleurs Calvados.

Ils disposent notamment :

- d'une trousse de premiers secours ;
- d'un kit anti-crevaison destiné à répondre aux incidents courants.

Leur rôle est :

- de rappeler les consignes de sécurité avant le départ ;
- de veiller au bon déroulement du trajet ;
- d'adapter l'allure du groupe ;
- d'organiser les regroupements si nécessaire ;
- de signaler toute difficulté à l'organisation ;
- de rappeler aux participants leurs obligations de prudence.

Les référents ne disposent d'aucun pouvoir de police de la circulation. Ils ne peuvent pas imposer une priorité de passage au groupe.

La présence de référents, d'une trousse de secours ou d'un kit anti-crevaison ne dispense pas les participants de leur responsabilité personnelle. Chaque participant demeure responsable de son comportement, de son vélo, de son équipement et de sa capacité à effectuer le trajet choisi.

## 7. Signaleurs

Des signaleurs pourront être positionnés aux carrefours lors du passage du cortège principal.

Leur rôle est de contribuer à la sécurité du passage du groupe, d'améliorer la visibilité de la manifestation et de faciliter la compréhension de la situation par les autres usagers.

Les signaleurs interviennent uniquement au moment du passage du cortège. Ils agissent dans le cadre fixé par l'organisation et, le cas échéant, par les autorités compétentes.

Ils ne se substituent pas aux forces de l'ordre et n'ont pas vocation à créer une priorité de passage en dehors des dispositions éventuellement arrêtées avec les autorités compétentes.

## 8. Équipement des participants

Chaque participant doit utiliser un vélo en bon état de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les freins, les pneus, la direction et les dispositifs d'éclairage lorsque ceux-ci sont nécessaires.

Le port du casque est recommandé pour l'ensemble des participants. Il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est recommandé aux participants de prévoir :

- une tenue adaptée à la météo ;
- de l'eau ;

- un pique-nique et/ou un encas ;
- un moyen de réparation de base ;
- un téléphone portable chargé ;
- un antiviol si nécessaire ;
- un élément de visibilité, notamment en cas de faible luminosité.

## 9. Mineurs

Les mineurs participent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

Les mineurs non autonomes doivent être accompagnés par un adulte responsable pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur peut refuser la participation d'un mineur si les conditions de sécurité ne paraissent pas réunies.

## 10. Comportement attendu

Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux envers :

- les autres participants ;
- les piétons ;
- les automobilistes ;
- les riverains ;
- les bénévoles, référents et signaleurs ;
- les représentants des autorités publiques.

Tout comportement dangereux, agressif ou manifestation incompatible avec le bon déroulement de la manifestation peut entraîner l'exclusion du participant par l'organisateur.

## 11. Assurance et responsabilité

L'association organisatrice déclare être couverte par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Chaque participant demeure responsable de son comportement, de son matériel, de son état physique et du respect du Code de la route.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages résultant d'un comportement imprudent, d'un non-respect des consignes, d'un défaut d'entretien du vélo ou d'une infraction au Code de la route commise par un participant.

## 12. Modification ou annulation

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires, les parcours, les modalités d'organisation ou d'annuler tout ou partie de la manifestation si les conditions de sécurité l'exigent, notamment en cas de météo défavorable, d'arrêté administratif, de difficulté de circulation, d'incident sur le parcours ou de consigne donnée par les autorités compétentes.

## 13. Acceptation du règlement

L'inscription à la Convergence Vélo 2026 ou le fait de rejoindre l'un des cortèges vaut acceptation du présent règlement.

Chaque participant s'engage à en respecter les dispositions ainsi que les consignes données par l'organisation avant et pendant la manifestation.

## Mention complémentaire pour le dossier de déclaration

La Convergence Vélo 2026 est organisée sous forme de plusieurs branches de faible effectif, assimilables à des sorties cyclotouristiques ordinaires, et d'un cortège principal susceptible de dépasser 100 participants.

La déclaration porte principalement sur ce cortège principal. Les branches ont été conçues pour rester de taille limitée, de l'ordre de quelques dizaines de personnes, et circulent sur voies ouvertes à la circulation publique dans le respect du Code de la route.